

Portant reclassement et nomination de Monsieur LIKOVI Jacob, Professeur de CEG de 7^e Echelon des cadres des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

D.B.

DCF

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3-1-62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2082/FP du 21-3-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/RF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A1;
(/u le décret n° 64/165/FP du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 67/50 du 24-2-67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 67/304 du 30-9-67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le rectificatif n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 1065/MEN-DPA du 11-3-81 portant promotion des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo;

(/u la note de Service n° 997/MEN-USNG-SES du 10-10-79 portant admission aux Concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education, session du 24 septembre 1979;

(/u la lettre n° 1308/SEN-DGAS-DPA du 22 Août 1981 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé;

(/u la demande de l'intéressé en date du 20-5-81;

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165/ET du 31/3/64-1964 des 22.5.64 et 31.9.67 susvisés, Monsieur MIKOTI Jacobb Professeur de CEG de 7^e échelon indice 1180 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (Option Sciences Naturelles), est rattaché à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 5^e échelon, indice 1240 ACC = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée Scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Par Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Brazzaville, le 16 Août 1982

Pour Le Ministre de l'Education
Nationale

P.I. Le Ministre de la Culture et
des Arts, chargé de la Recherche
Scientifique

- J. B. DATI - LOUYARD. -

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO INTERIEUR.

Itihi Gasetoumba MOKOUNDEGU.

AMPLIATIONS :

JORFC.....1
DCTFP-DTF.....3
D.B.....3
DCF.....1
MEN.....2
DPA.....3
DOSSIER.....3
INTERALOE.....1
SGCM/EC.....1